



COMPTE RENDU du CTR du 3 OCTOBRE 2017

«DEBATS SANS FIN SUR ORDRE DU JOUR A RALLONGE»

Début de la réunion à 9H30 avec toutes les OS présentes.

La CFDT a fait une déclaration liminaire, qui s'est (hélas) avérée prémonitoire.

En réponse, le Directeur Général nous confirme qu'un projet de texte sur le droit à l'erreur est examiné au sein des bureaux de la DG. Ce projet de loi n'en est qu'au stade embryonnaire.

Nos craintes, elles, sont déjà à maturation notamment pour l'impact de cette mesure sur les fiscalités douanières et Contributions Indirectes.

Nous examinons ensuite les différents points à l'ordre du jour :

Approbation du plan national de formation pour 2018

« Un projet riche avec des moyens encore trop limités »

50 nouveaux stages et une politique de formation orientés autour de la sécurité du personnel, des fonctions support, du nouveau Code des Douane de l'Union, de la LCF et des contrôles. L'effort est certes louable, mais les marges de progression en la matière reste grandes.

La CFDT a interpellé le DG sur le caractère non évolutif des stages sur les matières fiscales et dédouanement (des stages, avec niveaux évolutifs, permettraient la création d'un véritable cursus de formation professionnelle individuel en Douane).

De même nous avons alerté sur les problèmes propres aux formations TPCI en lien avec les formations HK, nous demandons le recrutement de nouveau formateurs pour augmenter le nombre de stages, à condition bien sûr que l'on aide l'ENDLR à passer ce cap.

La préoccupante situation des 71 agents qui n'ont pas obtenu la moyenne au dernier stage contrôleurs est aussi évoquée. A ce jour 15 ne sont pas titularisables en application de l'arrêté de formation et des mesures dérogatoires prises en juin.

La DG annonce que pour les sessions à venir des mesures d'accompagnement seront mises en place à l'école afin d'aider les stagiaires en difficulté avec un meilleur étalement du contrôle des connaissances, dans le but de déceler les problèmes de niveau. Ce point a fait l'objet d'un **GT le 9 juin dernier**

VOTE CFDT: ABSTENSION

Évolution du règlement particulier sur les mutations **(Article 60 de la loi n°84-16)**

« Un dialogue social avéré mais une légalité à prouver »

Le chef du bureau A2 nous présente le nouveau dispositif qui va amener une refonte du règlement particulier des mutations pour la prochaine campagne de mutation de 2018. Ce nouveau dispositif est en parti imposé par le législateur qui a défini un certain nombre de priorités à la mutation.

Concrètement, à la DGDDI, ces priorités se feront sous la forme d'octroi de point de bonification. Dispositif proposé :

- *Priorité « quartiers prioritaires de la ville » (QPV) : bonification de 85 points*
- *Priorités rapprochement de conjoint (RC) et priorité « centre des intérêts matériels et moraux » (CIMM) pour les outres-mer : 150 points.*
- *Priorité « personnels handicapés » (RQTH) : 600 points.*
- *Priorité pour les agents réorganisés: Maintien du dispositif actuel repris dans l'accord ministériel signé par la CFDT, l'UNSA et l'USD-FO.*
- *Gestion des IR : Suppression des dispositions relatives à la majoration de points à la résidence pour les IR chef de service. En revanche, maintien des points d'ancienneté à la résidence en cas d'affectation des IR2 et IR3 en suite de promotion chef de service.*

Les autres dispositions :

- *2.2- La suppression de la résidence SRA*
- *2.3- La suppression des paragraphes relatifs aux jaugeurs, cette fonction ayant*

disparu en douane.

Pour la CFDT il existe dans ce texte des problèmes de légalité juridique. Nous l'indiquons à l'administration depuis le début du cycle de travail. Le classement des priorités entre elles n'est pas prévu dans la loi. De même La notion de priorité est remplacée par une bonification sous forme de points et cela ne respecte pas non plus l'esprit du texte de loi.

L'ensemble des OS ont regretté que la mise en place d'éventuels critères subsidiaires prévus par le décret n'ont pu se faire avant ce passage en CTR, ce qui aurait évité une réécriture prochaine.

POSITION CFDT :

Au regard du manque de cohérence dans le timing imposé par la DG et des délais nécessaires pour la mise en place de la campagne 2018 de mutation, nous refusons de prendre part au vote, position qui permet de ne pas bloquer le processus pour 2018 et qui permettra aux collègues concernés de bénéficier de leur bonification. Position de vote partagé par toutes les OS, sauf Solidaire qui décide un vote "abstention".

Présentation du bilan social 2016 de la DGDDI

« Gros travail pour petite transparence »

La CFDT , tout comme l'ensemble des OS connaissent le travail énorme accompli par les équipes de la DG pour rédiger ce document imposant.

Le fait que l'ensemble des données soient "générées" est une réelle avancée.

Ce document confirme les constats de la CFDT sur l'état de notre administration (la pyramide des âges pose question, la féminisation marque le pas, la politique de recrutement des personnes en situation de handicap est à améliorer...).

Ce constat fait, il faut maintenant, de la part de la DG une politique de recrutement, de formation et de volontarisme social à la hauteur. La CFDT sera vigilante.

Point d'étape sur la refondation de la DNRED

« La refondation plus rapide que la location »

La nouvelle DI de la DNRED nous fait un point précis de l'avancée des travaux de

refondation, le volet 1 sur l'organisation interne est achevé. Pour plus de détails consultez notre publication "les échos de la DNRED" ([visible sur ce lien](#)) rédigée par nos militants. Reste maintenant le volet 2 sur les moyens et les outils, un débat qui s'annonce houleux car pour avancer vers plus de sécurité et de transversalité il faudra mettre les moyens, notamment sur le plan numérique. La CFDT fera des propositions.

Les O.S insistent sur la nécessité de reloger rapidement l'échelon D.O.D du HAVRE. La Directrice Interrégionale précise qu'elle fait son maximum mais que les règles de gestion de l'immobilier administratif rendent difficile la mise en œuvre d'un relogement avant la fin de l'année, ce qui n'est pas conforme aux engagements pris devant les agents. Sans remettre en doute la sincérité de la démarche de l'administration, il faut maintenant que ce dossier aboutisse.

La CFDT demande que la communication externe de la DNRED et plus généralement de la DOUANE, soit plus "encadrée" et professionnalisée , afin d'éviter à l'avenir des querelles d'égo et des "dissonances" qui nuisent au travail quotidien des agents. Le système gendarmerie avec un responsable officiel de la communication nous semble l'exemple à suivre.

Point sur la bascule au 1er juillet 2017 de la gestion de la TSVR et des remboursements de la TICPE au SNDFR

« Une bascule sans ressort »

La présentation de ce point de l'ordre du jour a illustré, s'il en était nécessaire l'écart entre la vision quasi "idéalisée" de la situation vue de la DG et la triste réalité vécue par le service au quotidien.

La sous-estimation chronique des effectifs qui seraient nécessaire à l'exécution sereine des missions du SNDFR est mise en valeur de manière évidente par les représentants du personnel.

Le chiffrage de l'activité réelle du service, donné par des représentants du personnel, a battu en brèche le monde merveilleux présenté par la DG.

L'administration a alors évoqué (de nouveau) la possibilité de recrutements sans concours pour palier au problème d'attractivité du SNDFR.

Pour la CFDT, il est clair que ce n'est pas l'augmentation de 77 euros bruts mensuels de l'ACF proposée lors du dernier GT Indemnitare qui va faire progresser les choses dans ce dossier.

Une fois de plus l'administration agit dans l'urgence et dans le plus grand désordre. Une évaluation précise des besoins aurait permis d'anticiper cette pénurie et de mettre en place un volant de recrutement par concours suffisant. Le DG tord le cou du statut de la fonction publique, mais le meilleur reste à venir...

Information sur le projet de loi de finances pour 2018

La douanes recrute encore.... mais sans CONCOURS !

Le DG a détaillé la partie législative de la loi de finances 2018 :

Pour la douane il faut noter l'augmentation importante des taxes sur le tabac et de celles sur les hydrocarbures.

Concernant les crédits :

La douane voit ses crédits augmenter de 37 millions d'euros :

- 22 millions dû à l'augmentation de la masse salariale,
- 30 millions sur le budget des équipements : avions, hélicoptères, véhicules
- et une "économie" de 15 millions sur le RAVGT (Allocations viagère des gérants de tabac transférées à ALTADIS).

Concernant les effectifs :

Voici donc la "bonne nouvelle" de ce Comité Technique.

Le schéma d'emploi augmente de 200 ETP (Équivalent Temps Plein) et le plafond d'emploi de 286 ETPT (Équivalent temps plein Travaillé).

Concrètement, la DG est autorisée par le gouvernement à recruter 200 personnes de plus que les départs prévus pour 2018, soit un recrutement probable de 749 agents en 2018.

Parallèlement c'est bien une masse salariale de 286 emplois supplémentaires que le gouvernement accorde pour 2018 à la DGDDI.

On repasse ainsi au dessus des 17000 emplois (17045 emplois pour être précis).

Précision apportée par le Directeur Général: cette augmentation d'effectif est une anticipation des besoins liés au Brexit.

Il a décidé de ré-équilibrer pour 2018 les créations de poste CO/SU. Les directions qui devraient être privilégiées sont les Hauts de France, La Normandie et L'Île de France ainsi que les services centralisés qui souffrent d'un déficit évident de calibrage. Enfin, le Directeur Général annonce la réouverture d'un concours Op/Co catégorie C.

Mais l'euphorie est vite retombée !

Sur les 749 recrutements 2018 on nous annonce 116 recrutements hors concours. Dans le détail :

- Sur les 412 agents catégorie C recrutés en 2018, **95 le seront via des recrutements locaux donc hors concours interne / externe, dispositif PACTE ou emplois réservés.**
- Sur les 224 contrôleurs recrutés en 2018, en détail 60 postes piéton surveillance , 71 postes OP/CO, 10 spécialistes et 14 programmeurs, 11 recrutements RQTH et 5 contractuels (le reste étant des emplois réservés , ou des postes de spécialistes)
- Sur les 113 inspecteurs, 16 contractuels et seulement 58 généralistes.

Il s'agit là d'une attaque sans précédent et en règle du statut. L'exception tend à devenir la norme pour la DG!

Une fois de plus l'administration est totalement dépassée par les événements et les sous-effectifs qu'elle a elle-même justifiés et instaurés.

Alors au pied du mur, on bidouille dans l'urgence et on recrute en nombre en dehors du cadre classique.

La CFDT a immédiatement et fermement dénoncé cet état de fait en rappelant notre attachement aux concours comme mode de recrutement.

Il ne faut pas se leurrer, il s'agit là d'un véritable "ballon sonde" qu'il convient de crever rapidement.

La meilleure réponse des douaniers sera le 10 octobre, dans la rue, pour défendre nos salaires, notre pouvoir d'achat et au delà notre statut, seul garant de notre indépendance.

Audit de la chaîne de gestion administrative / paie

« Un audit sur un échec...pour un coût tenu secret ! »

Il aura donc fallu attendre l'audit d'une société privée pour que l'administration admette le sous-dimensionnement du CSRH de Bordeaux et la surcharge de travail des agents. L'audit donne aussi les pistes de résolution des difficultés actuelles!

Sur le constat, il n'y avait pas besoin d'audit : la lecture des tracts syndicaux, toutes OS confondues était édifiante. Sur les solutions à apporter, n'avions-nous pas les ressources internes pour effectuer ce travail ?

Interrogée sur le coût de l'audit, la DG nous répond : "Question suivante", il s'agit pourtant

d'argent publique! Inadmissible.

Nous sommes intervenus pour dénoncer le manque total de transparence sur ces dépenses de deniers publics. Nous finirons de toute façon par savoir.

A ce stade on sait déjà que les effectifs du CSRH seront renforcés (objectif 107 agents). Sigrid sera obsolète à la fin de l'année et sera donc définitivement remplacé par Sirius.

La CFDT a demandé que les règles de gestion des CAP soit totalement nettoyées pour harmoniser au mieux les travaux entre les CAPC Agents Contrôleurs et Inspecteur, actuellement chacun fait sa soupe dans son coin, ce qui est anormal.

Rapprochement de la direction régionale d'Orly et des deux directions régionales de Roissy

« Pas de dot pour un mariage forcé »

Tout d'abord , une surprise, celle d'entendre le DG indiquer que ce point n'allait pas nécessiter beaucoup de temps (sic). En le positionnant tout à la fin de l'ordre du jour on ne peut que se questionner sur cette stratégie...

L'annonce du transfert de la DR d'Orly (qui dépendait de la DI Île-de-France) vers la DI de Roissy, pour former la DI Aéroports de Paris a été annoncé le 13 septembre.

Pour la CFDT il conviendra de veiller à renforcer les services AG de la future DI Aéroports de Paris (ce qui pour l'instant est prévu par un transfert d'emploi budgétaire). Pour autant, nous alertons sur la charge de travail des services support de la DI Île-de-France, ils sont surexposés et ne doivent pas perdre d'emplois dans la bataille.

Concernant les emplois, rappelons que 100 emplois OPCO sont non-comblés en Île-de-France ainsi que 80 emplois CO sur Roissy.

Il faudra enfin tenir compte des déplacements supplémentaires et plus long pour les collègues d'Orly (Futur RI et réunions institutionnelles seront à Roissy).

The End

C'est aux alentours de 21h00 après presque douze heures de travaux qu'allait être abordé, le point final de l'ordre du jour. Les questions diverses, seule partie du CTR que le DG ne maîtrise pas et sur laquelle les OS ont la main allaient enfin être traitées.

Pour la CFDT ce n'était pas admissible, nous en avons fait part au DG en intervenant pour souligner que comme nous l'avions annoncé en liminaire, l'ordre du jour était trop vaste et la tactique qui consiste à épuiser l'adversaire en faisant traîner les débats est un vieux ressort que nous croyions ne plus revoir.

Domage d'abaisser le dialogue social à un tel niveau et quel mépris pour la représentation syndicale et l'institution même du CTR.

Nous avons alors décidé de quitter la séance en laissant nos partenaires, dont les rangs (comme les nôtres d'ailleurs), étaient clairsemés par les départs pour motif familial ou de transport.

En conclusion: Un CTR totalement loupé voire inutile...

Des dossiers mal ficelés, un manque récurrent de documents préparatoires, un refus d'aborder ou de répondre sur certains sujets gênants, une absence de tenue des débats, trop de points à l'ordre du jour alors qu'un CTR prévu initialement le 22 Juin avait été déprogrammé...

Le dialogue social de qualité et que l'on nous promet dans une multitude de documents administratifs n'était pas au rendez vous...

Si cela devait se renouveler, la CFDT en tirerait les conséquences, conformément à nos valeurs, que nous venons en CTR pour discuter et négocier, pas pour pointer un ticket de présence...

Rappel

**Tous concernés, tous mobilisés,
Avec la CFDT et dans le cadre de l'intersyndicale
Douanes.**

**Le mardi 10 octobre, journée de grève et d'action.
Pour la sauvegarde de notre pouvoir d'achat et pour
des services publics de qualité.**